

**Date de convocation :**

Le 16 mars 2022

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission**

**au Représentant de l'Etat :**

19\_2022

**Secrétaire de Séance :**

M. Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Affectation des résultats

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**les jours, mois et an susdits**

Le Maire

  
François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Etaient présents (19) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Romain POLLART, Simon BRASSART, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (4) :** Xavier LACAILLE donne pouvoir à François ERLEM, Virginie SOIGNEUX donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE à Stéphane SANSONE

VU la Commission des Finances du 10 mars 2022,

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'Investissement de 220 605,87 € ;
- un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de 1 147 724,39 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve au compte 1068, pour assurer le financement de la section d'investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Sur les 1 147 724,39 € de résultat de clôture de 2021, aucun montant ne sera affecté au compte 1068, étant donnés les restes à réaliser en recettes se montant à 292 842,00 €.

**Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De n'affecter aucun montant au compte 1068.